



L'aménagement de la Seine entre BRAY et NOGENT reste un vieux serpent de mer de l'aménagement du territoire. Aujourd'hui, il faut toujours 3 heures pour parcourir les 9 kms du canal de Beaulieu. Nous sommes cependant à un moment important qui permet d'envisager que les choses bougent positivement. Pourquoi ?

D'abord en raison d'une volonté du Ministère de l'Environnement et du Développement durable et tout particulièrement de Dominique BUSSEAU de bouger. Il est venu sur le terrain à l'automne dernier et a nommé récemment, comme il s'y était engagé, un Ingénieur Général des ponts et chaussée.

Monsieur VERDEAUX est chargé de définir les conditions techniques et le calendrier de l'aménagement de la Seine.



Nous avons ensemble, d'ores et déjà et "incognito" effectuer avec M. VERDEAUX et le Préfet, le trajet sur ce tronçon. M. VERDEAUX a pu découvrir l'importance des travaux à entreprendre, en particulier sur les écluses et sur le redressement des courbes, mais également leur « relativité » au regard du gain économique et environnemental que nous pouvons en tirer.

Notre deuxième chance, c'est que des crédits ont été inscrits dans le cadre du contrat de projet Etat/Région afin de réaliser un diagnostic environnemental aussi précis que possible et les études préliminaires du canal à grand gabarit.



Je ne mésestime pas la sensibilité environnementale de ce secteur de la Bassée, exceptionnel de qualité.

Je suis convaincu que l'aménagement de la Seine, à cet endroit, peut-être concilié avec les préoccupations écologique. Il doit l'être. De toute façon le sens de l'histoire, c'est aussi le transport fluvial.

Une étude est également programmée par Voies Navigables de France . Il s'agit d'une étude à dimension économique.

C'est justement notre troisième atout : le marché existe et les débouchés d'exploitation sont évidents. Certains d'entre vous savent qu'une démarche volontariste est en cours dans ce domaine. La création récente de l'Association pour le développement du trafic fluvial de la Seine en est le témoignage.

Vous pouvez compter sur la détermination des élus locaux réunis au sein du Pays du Grand Provinois. L'aménagement de la Seine est un axe prioritaire de notre charte et de notre action.



On se souvient que le projet de loi de finances pour 2017 a été adopté par le Sénat le 14 septembre 2016. Le projet de loi de finances pour 2017 a été adopté par le Sénat le 14 septembre 2016.